

Thème : Actualité du droit bancaire

Date : Vendredi 28 novembre de 9h00 à 12h00

Lieu : Poitiers + visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Analyser la dernière jurisprudence relative aux opérations de paiement
- Présentation de l'ordonnance relative au crédit à la consommation

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme** :

Actualité du droit des opérations de paiements

Placement en crypto-actifs

Prêts libellés en devises

Contentieux du crédit à la consommation

Présentation de l'ordonnance du 2 septembre 2025 consacrée au crédit à la consommation

➤ **Moyens pédagogiques** : Power-Point

➤ **Modalités d'évaluation finale** : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Dominique LEGEAIS, Professeur à l'Université Paris Cité. Avocat au barreau de Paris. Co -directeur de la revue de droit bancaire et financier

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.